

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean **TOUZEAU**),
Danielle **JOUS** (procuration Yasmina **BOULTAM**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absents excusés : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absents : Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

N° 2019/13.12/19

LORMONT FÊTE L'HIVER : REMISE DES PRIX BATTLE DANSE AFRO
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Louis COUTURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Tayeb BARAS, Adjoint, délégué au sport et à la jeunesse explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Ville organise, chaque année, Lormont Fête l'Hiver, qui permet notamment de valoriser les compétences, favoriser les comportements citoyens et investir et gérer l'espace public. Dans ce cadre sont proposées diverses activités renouvelées régulièrement.

Un battle de danse afro est proposé cette année avec pour objectif principal la transmission d'expériences, de savoir faire, la démocratisation des cultures urbaines, en impliquant les jeunes de la Ville, où des récompenses sont remises aux participants.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider la remise des prix pour cette édition et les suivantes :

* **Premier prix adulte** : 1^{ère} place : 300 € en chèque ou en espèces.

* **Premier prix junior** : 1^{ère} place : une dotation à hauteur de 100 €.

Avis favorable de la Commission Ville sportive et jeune du 25 novembre 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir les initiatives de jeunes ;

DÉCIDE

Article unique :

de valider la remise des prix suivants et leurs montants :

* **Premier prix adulte** : 1^{ère} place : 300 € en chèque ou en espèces.

* **Premier prix junior** : 1^{ère} place : une dotation à hauteur de 100 €.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 décembre 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**